

**INAMA  
NKENGUZAMATEKA**

**SENAT**

Adresse : Avenue du Peuple Murundi  
B.P. : 114 Gitega  
Tél : (+257) 22 40 50 08  
: (+257) 22 40 50 23  
Site Web : [www.senat.bi](http://www.senat.bi)  
E-mail : [info@senat.bi](mailto:info@senat.bi)  
: [senat@senat.bi](mailto:senat@senat.bi)



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

**N° DNCMP/108.../F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE ET  
L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS AU BUREAU DE LIAISON DU  
SENAT DU BURUNDI SIS A BUJUMBURA**

Date de publication : 08/09/2022.

Date d'ouverture des offres : 27/09/2022.

**Septembre 2022**

φ



## PREMIERE PARTIE

### PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

#### Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/108/F/2022-2023 pour la fourniture des équipements pour le Bureau de liaison du Sénat à BUJUMBURA

Date de publication : 08/09/2022.

Date d'ouverture des offres : 27/09/2022.

#### **Objet du marché**

1. « Le Sénat du Burundi », invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, **pour la fourniture et l'installation des équipements pour le Bureau de liaison du Sénat à BUJUMBURA** dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce DAO. Il s'agit de :

1	Table de conférence, Plateau épais et robuste en Matière de panneaux mélaminés. Dimensions: L480xP180xH76cm ORAPA	1
2	Fauteuil Manager haut dossier, Réglable en hauteur tournante et basculante, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en métal recouvert de PU, piètement métallique avec roulettes, Dimensions : assise 54x50cm, dossier 51x74cm hauteur 126/137 cm	30
3	SALON 7 PLACES (3+2+1+1), ADONIS	1
4	TABLE BASSE, PHOENIX	1
5	BUREAU EXECUTIF L240 X P200 X 76 CM + RETOUR AVEC CAISSON, TROY avec porte manteau à l'intérieur	2
6	ARMOIRE EXECUTIVE L110 X P40 X H200 CM, EDEN	2
7	Bureau en L. Faite de la mélamine laminé ou MDF Panneaux de particules ou MDF avec placage et de la peinture, ont le caractère d'anti-eau, anti-sale, anti-rayures. Tous les bords scellés avec du PVC de haute qualité. retour avec 2 tiroirs, 2 niches et 2 niveaux de rangement. Dimensions: Bureau:250cmx100cmx76cm, Retour:205x60cmx64cm coloris: teak et gris	1
8	Armoire exécutive de bureau. Faites de la mélamine laminé ou MDF Panneaux de particules ou MDF avec placage et de la peinture, ont le caractère d'anti-eau, anti-sale, anti-rayures Tous les bords scellés avec du PVC de haute qualité, dispose de 4 portières et 3 tiroirs en bas, 2 niveaux de rangement et 3 niches. DIMENSION : L210 X P45 X H200 CM	1
9	PORTE MANTEAU, ROSEAU	1
10	Bureau exécutif en L, avec passages de câbles, caisson mobile à 3 tiroirs, avec serrure générale, retour pour les équipements informatiques avec rangements fermés avec une porte, un tiroir, un support-clavier coulissant et une niche pour l'unité centrale. Surface de travail de 80 mm d'épaisseur, avec sous-main en semi-cuir et un tiroir-plumier. Dimensions : L200 X P100 X H76 CM + RETOUR L120 X P40 X H66 CM, TOLOKWENG	6
11	Armoire exécutive haute à 2 portes semi-vitrées, en bois mélaminé, RYAN	6
12	PORTE MANTEAU, TANA	6

...



13	SALON 7 PLACES (3+2+1+1), MALI	1
14	Fauteuil de bureau ergonomique, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en bois, piétement métallique avec roulettes et recouvert de bois, réglable en hauteur, tournante et basculante. Largeur assise 52 cm Profondeur assise 50 cm Hauteur sol assise 47-53 cm, hauteur de la chaise 110-116 cm	1
15	Fauteuil Manager haut dossier avec tête intégrée, Réglable en hauteur tournante et basculante, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en métal garni de bois, piétement métallique avec roulettes. Largeur assise 55 cm, Profondeur assise 50 cm, Hauteur sol-assise 48-60 cm, Hauteur de la chaise 128cm	8
16	Fauteuil visiteur moyen dossier, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en métal recouvert de PU, piétement métallique	12
17	PORTIQUE DETECTION METAL EASTIMAGE, EI-MD3000A	1
18	Tapis moquette présidentielle double épaisseur	106 mètre linéaire

### Financement du Marché.

2. Le financement de ce marché est assuré par le Sénat sur son budget ordinaire de l'Etat, exercice 2022-2023.

### Spécification du marché et délais

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot au siège du Sénat.
5. Les fournitures seront livrées immédiatement à partir de la remise de la lettre de marché (de la notification du marché le cas échéant). **Elles doivent être de stock et le Sénat se réserve le droit de procéder à la vérification en stock des dites fournitures.**

### Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire frappé par l'un des cas d'inéligibilité énumérés à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

### Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu tous les jours ouvrables à partir de 8 h 00' jusqu'à 15 h 00' ; heures de service auprès du secrétariat du Département Administratif et Financier du Sénat, **Avenue du Peuple Murundi B.P. : 114 Gitega Tél. (+257) 22 40 50 23.** L'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché. Les candidats intéressés pourront obtenir des documents complets d'appel d'offres rédigés en français en version papier auprès du secrétariat du département administratif et financier au Sénat moyennant le paiement d'un montant de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) sur le compte n° 01106022345 ouvert à la BRB.

...





8. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Secrétariat Général du Sénat en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### **Présentation de l'offre**

9. Les soumissionnaires sont tenus de joindre à leurs offres une Garantie bancaire de soumission de cinq cent mille Francs Burundais (500.000 FBU) suivant le modèle en annexe.
10. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée à l'article 18 ci-dessous au plus tard le 27/09/2022 à 9h30min. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

### **Validité des offres**

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres**

12. Les offres rédigées en langue française (en six exemplaires, un original et cinq copies) et revêtues d'une signature et du cachet du soumissionnaire devront être soumises au Secrétariat Général du Sénat, à Gitega au plus tard le 27/09 /2022 à **10 heures, « heure d'ouverture »**. Elles pourront être remises de mains à mains au président de la séance d'ouverture avant que celui-ci ne déclare qu'aucune offre, ou retrait d'offres ne peut être accepté.
13. Toute offre reçue après la date limite et l'heure ne sera pas prise en compte.

### **Séance d'ouverture des offres**

14. L'ouverture des offres aura lieu le 27/09/2022 à 10 heures.
15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants ainsi que d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP » au Sénat du Burundi.

Le Procès-Verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

16. Les exigences en matière de qualifications sont :

#### **a) Pour l'offre technique**

1. La preuve d'achat du Dossier de cet Appel d'Offres
2. Une garantie bancaire de soumission de cinq cent mille Francs Burundais (500.000 FBU) suivant le modèle en annexe I;
3. Un descriptif du matériel dont il est question (les spécifications techniques) ;
4. Une attestation de non - redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR;
5. Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;

...



6. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original,
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue.
8. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ;
9. Un acte d'engagement selon le modèle en annexe III ;
10. Une Déclaration de la garantie technique et commerciale sur une période **de six mois**.
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

**b) Pour l'offre financière**

1. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires et suivant le modèle en annexe II ;
2. Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres en annexe V ;
3. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe IV ;
4. Le délai d'exécution, les fournitures sont à livrer immédiatement à la signature du contrat (de la notification du marché le cas échéant suite à l'urgence).

**NB : L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.**

**Adresse**

17. L'adresse détaillée du Sénat est : **Avenue du Peuple Murundi B.P. : 114 Gitega Tél. (+257) 22 40 50 23.**

Fait à Gitega, le 5 / 9 / 2022

**LE SECRETAIRE GENERAL DU SENAT ET  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES  
PUBLICS**

**NIYONZIMA RENOVAT**





## **Section I. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).**

### **1. Les Instructions aux Soumissionnaires**

#### **A. Généralités**

##### **1. Objet de la soumission**

- 1.1 L'autorité contractante, telle qu'elle est définie dans les données particulières de l'Offres (DPAO), ci-après dénommé « acheteur », lance un Appel d'Offres **pour la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura** spécifié dans le Dossier d'Appel d'Offres, Bordereau des quantités et calendrier de livraison, Spécifications Techniques et brièvement définis dans les DPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme « la fourniture »
- 1.2 Le soumissionnaire retenu ou attributaire, doit livrer et installer **les équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura** immédiatement à compter la date de l'entrée en vigueur du Marché (de la notification le cas échéant) suite à l'urgence de ces équipements.
- 1.3 Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes « soumission » et « offre » et leurs dérivés sont synonymes, et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

##### **2. Origine des fonds**

Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé, sont imputables au Budget du Sénat et tel que précisé dans les DPAO.

##### **3. Soumissionnaires admis à concourir**

- 3.1. L'Appel d'Offres publié par l'Acheteur, dont le nom est indiqué dans les DPAO s'adresse à tous les fournisseurs tels que précisés dans les DPAO et remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés publics et conformément à **l'article 151 du Code des Marchés Publics du Burundi** et sous réserve des dispositions suivantes :
  - a) Les soumissionnaires (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doivent pas être associés ou avoir été associés dans le passé, à une entreprise (ou aux affiliés d'une entreprise) qui a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres.
  - b) Le soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une décision d'exclusion pour corruption ou de manœuvres frauduleuses prise en vertu des dispositions de la clause 5 des IS.
- 3.2 Les soumissionnaires doivent fournir toutes les pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction de l'Acheteur qu'ils continuent d'être admis à concourir.

##### **4. Critères d'origine des fournitures**

- 4.1 **Les équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura** et/ou tous les services faisant objet du présent Marché et financés par l'Autorité contractante peuvent provenir de tout pays.

...



4.2 Le soumissionnaire fournira la preuve qu'il est dûment habilité par le fabricant des biens à fournir, au Burundi, les biens indiqués dans son offre.

## 5. Corruption ou manœuvre frauduleuse

5.1 La législation burundaise exige des agents publics (l'Autorité contractante), ainsi que des soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs et entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.

5.2 En vertu de ce principe, sont définis aux fins de cette présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au maître de l'ouvrage.
- (iii) "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'Emprunteur des avantages de cette dernière.

5.3. De plus, l'attention des soumissionnaires est attirée sur les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, traitant des Règles d'Ethique et Sanctions en matière de Marchés Publics.

## B. Le Dossier d'Appel d'Offres

### 6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

6.1 Le Dossier d'Appel d'Offres décrit **la fourniture des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura** et/ou services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'Appel d'Offres et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après et doit être interprété, le cas échéant, avec les additifs publiés conformément à la clause 8.1 des IS

### PREMIERE PARTIE : Procédures d'appel d'offres

- Avis d'Appel d'Offres (AO)
- Section I. Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
  - a) Instructions aux soumissionnaires (IS)
  - b) Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
  - c) Critères de qualification et de l'évaluation
  - d) Formulaire de soumission

...



## **DEUXIEME PARTIE : Exigences relatives aux fournitures**

- Section II : Bordereau des Quantités et calendrier de Livraison (BQ)
- Section III : Spécifications techniques (y compris plans et croquis (ST))

## **TROISIEME PARTIE : Marché**

- Section IV : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Section V : Modèles de formulaires et de garanties.
- 6.2. Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier d'Appel d'Offres. Il est responsable de la qualité des renseignements demandés par le Dossier d'Appel d'Offres et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.
- 6.3 Le présent Appel d'Offres est régi par le code des Marchés Publics du Burundi.

## **7. Eclaircissement apportés au Dossier d'Appel d'Offres**

- 7.1. Un soumissionnaire à l'appel d'offres désirant des éclaircissements sur les documents, pourra notifier sa requête à l'acheteur par écrit envoyé à l'adresse de l'acheteur telle qu'elle est indiquée dans l'avis d'appel d'offres, 10 jours avant l'ouverture des offres.
- 7.2. Une copie de la réponse de l'Acheteur, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront racheté le Dossier d'Appel d'Offres.

## **8. Modifications au dossier d'Appel d'Offres**

- 8.1. L'acheteur peut à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 8.2. Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à la clause 8.1. des IS et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs à l'autorité contractante.
- 8.3. Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur à la faculté de reporter la date limite de dépôts des offres.

### **C. Préparation des offres**

## **9. Langue de l'offre**

- 9.1. L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langues françaises.

...



- 9.2. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission

## 10. Documents constituant l'offre

10.1 L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis:

### L'offre technique renferme les pièces suivantes:

1. La preuve d'achat du Dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. Une garantie bancaire de soumission de cinq cent mille de francs burundais (500 .000 BIF) suivant le modèle en annexe;
3. Un descriptif des matériels (les spécifications techniques) ;
4. Une attestation de non - redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR;
5. Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
6. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original ;
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
8. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ;
9. Un acte d'engagement selon le modèle en annexe IV ;
10. Une Déclaration de la garantie technique et commerciale sur une période **de six mois** ;
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

### L'offre financière comprendra

- Une garantie de soumission rédigée suivant le modèle en annexe I;
- Le Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres en annexe V ;
- Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe II ;
- Acte de soumission selon le modèle en annexe IV.
- Délai de livraison, les fournitures sont à livrer immédiatement à la signature du contrat (de la notification du marché le cas échéant suite à l'urgence)

***N.B. : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments exclut le soumissionnaire de la concurrence lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.***

10.2 En plus, l'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif sauf l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres et la mention apparente suivante :

**DAO n° DNCMP/...../ F /2022-2023 Offre pour «La fourniture et l'installation des équipements au Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura».**

L'avertissement que l'enveloppe ne doit pas être ouverte avant la séance d'ouverture des offres.  
**« A n'ouvrir qu'en séance publique du .../.../2022 »**

## 11. Formulaire d'offre et formulaire des prix

11.1 Le soumissionnaire soumet son offre en remplissant le formulaire de l'offre, le Formulaire de soumission, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

...



## **12. Prix de l'offre et rabais**

12.1. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du marché par le soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

## **13. Variantes**

13.1. Les variantes ne seront pas prises en compte. Un soumissionnaire qui présente plusieurs offres ou qui participe à plusieurs offres sera disqualifié.

## **14. Monnaie de soumission**

Tous les soumissionnaires doivent exprimer leurs offres en Francs Burundais **Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise (TVAC)**.

## **15. Validité des offres**

15.1 Les offres demeureront valides pour la durée indiquée dans les DPAO à partir de la date d'ouverture des plis.

## **16. Garantie de soumission**

16.1 Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie de soumission du montant indiqué dans les DPAO en francs BU et qui fera partie intégrante de son offre.

16.2 La garantie de soumission est nécessaire pour protéger l'Acheteur contre les risques présentés par une conduite du soumissionnaire qui justifierait la saisie de ladite garantie.

16.3 Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront libérées ou leur seront retournées le plus rapidement possible, et au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité prescrit par l'Acheteur, en application de la clause 16 des IS.

## **17. Documents attestant de la conformité de la fourniture des équipements au Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura.**

Le soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les pièces justificatives, le bordereau des quantités, le calendrier de livraison (BQ) et les spécifications techniques.

**N.B Une garantie de soumission du soumissionnaire qui aura obtenu le marché sera libérée à la signature du marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution.**

## **18. Forme et signature de l'offre**

18.1 Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre mentionnant clairement sur les exemplaires « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

18.2. L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile, ils seront signés par le soumissionnaire ou par une personne ou des personnes dûment autorisée (s) à engager celui-ci.

...



18.3. L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le ou les signataires de l'offre.

#### **D. Dépôts des offres**

##### **19. Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans deux enveloppes séparées et cachetées portant la mention « offre technique et offre financière » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.

Les enveloppes devront :

- a) Être adressées à l'autorité contractante à l'adresse indiquée à l'article 17 de l'AAO
- b) porter le titre et le numéro de l'Avis de l'Appel d'Offres, tels qu'indiqués dans les DAO, et
- c) porter les mots « **NE PAS OUVRIR AVANT LE ...** » suivis de la mention de la date et heure fixée pour l'ouverture des plis, comme spécifié dans le DAO.

##### **20. Date et heure limite de dépôts des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée à la clause 17 de l'AAO au plus tard le ~~27~~ / ~~09~~ / 2022 à 10 heures, heure locale.

#### **E. Ouverture des offres**

##### **21. Ouverture des offres**

La commission d'ouverture ouvrira les offres techniques et financières, en présence des soumissionnaires qui choisiront d'assister à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP » le...~~27~~ / ~~09~~ / 2022 à 10 heures.

Les noms des soumissionnaires et tout autre détail que l'acheteur peut, à son choix, juger nécessaire de faire connaître, seront annoncés lors de l'ouverture des offres. L'acheteur préparera un procès-verbal de l'ouverture des offres.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

##### **22. Annulation des offres**

Sans préjudice de la nullité de toute offre dont les dispositions dérogeraient aux prescriptions essentielles du Code des Marchés Publics, seront considérées comme irrégulières et partant nulles et non avenues, les offres des soumissionnaires qui ne justifient pas de capacités juridiques, techniques et financières ou qui ne présentent pas de caution de soumission.

##### **23. Evaluation et comparaison des offres**

La sous-commission technique d'analyse des offres s'assurera :

- 1° De la présence et de la conformité par rapport aux exigences du DAO ;
- 2° Du meilleur rapport qualité/prix ;

...



3° Une Déclaration de la garantie technique et commerciale sur une période **de six mois** ;

4° De l'existence d'infrastructures pouvant assurer l'entretien et la réparation du Groupe offert ;

A cette fin, la sous-commission examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans les clauses et conditions du marché ont été acceptées par le soumissionnaire sans divergence ni réserve substantielle.

La sous-commission d'analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément au DAO.

Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme aux prescriptions du DAO, elle écartera l'offre en question.

#### **F. Notification de l'attribution du marché**

L'autorité contractante portera son choix au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié et ayant présenté l'offre financière la plus avantageuse dont les spécifications des matériels répondent aux exigences du DAO.

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Autorité contractante, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché confirmé par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre (dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de marché") indiquera le montant que l'Autorité contractante paiera au fournisseur au titre de la fourniture du matériel et de ses obligations de garantie, conformément au Marché (dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "le Montant du Marché").

La lettre de marché précisera le cas échéant, les corrections apportées au montant de l'offre initiale de l'attributaire provisoire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission peut être saisie.

#### **2. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)**

<b>Référence aux IS</b>	<b>Généralités</b>
<b>1</b>	<u>Objet de la soumission</u> L'objet du marché est <b>la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura.</b>
<b>1.1</b>	Marché N° DNCMP//10.8/F/2022-2023 <b>Sénat du Burundi, Avenue du Peuple Murundi</b> <b>B.P : 114 Gitega</b> <b>Téléphone : (+257) 22 40 50 23</b>
<b>1.2</b>	<b>Délai d'exécution</b> Les fournitures seront livrées immédiatement à partir de la remise de la lettre de

...



	marché (de la notification du marché le cas échéant suite à l'urgence). <b>Elles doivent être de stock et le Sénat se réserve le droit de procéder à la vérification en stock desdites fournitures.</b>
<b>2.</b>	<b>Origine des fonds</b> Le présent marché est 100% financé par les fonds propres du Sénat
<b>3.</b>	<u>Soumissionnaire admis à concourir</u> L'Appel d'Offres publié par l'Acheteur dont le nom est : « <b>la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura</b> » s'adresse à tous les fournisseurs remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés publics du Burundi.
<b>4.</b>	<u>Critères d'origine des fournitures</u> Toutes les fournitures faisant l'objet du présent marché et financé par l'Autorité Contractante peuvent provenir de tout pays.
<b>4.1</b>	Le soumissionnaire fournira la preuve qu'il est dûment habilité par le fabricant des biens à fournir, au Burundi, les biens indiqués dans son offre.
<b><u>B. Le Dossier d'appel d'offres</u></b>	
<b>6.</b>	<b>Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</b> Afin d'obtenir des <u>clarifications</u> uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : <b>Sénat du Burundi, Avenue du Peuple Murundi</b> <b>B.P : 114 Gitega</b> <b>Téléphone : (+257) 22 40 50 23</b>
<b><u>C. Préparation des offres</u></b>	
<b>10</b>	<u>Documents constituant l'offre</u> L'offre technique renferme les pièces suivantes <ol style="list-style-type: none"><li>1. La preuve d'achat du Dossier de cet Appel d'Offres</li><li>2. Une garantie bancaire de soumission de 500.000 FBU suivant le modèle en annexe;</li><li>3. Un descriptif des matériels (les spécifications techniques) ;</li><li>4. Une attestation de non- redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par l'OBR;</li><li>5. Le Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;</li><li>6. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original,</li><li>7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue,</li><li>8. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ;</li><li>9. Un acte d'engagement selon le modèle en annexe ;</li><li>10. Une Déclaration de la garantie technique et commerciale sur une période de</li></ol>

...



	<p><b>six mois</b></p> <p>11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire. L'enveloppe financière comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe IV</li> <li>- Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe II</li> <li>- Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres en annexe V</li> <li>- Le délai d'exécution, les fournitures sont à livrer immédiatement à la signature du contrat (de la notification du marché le cas échéant suite à l'urgence)</li> </ul> <p><b><i>N.B. : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents exclut le soumissionnaire de la concurrence lors de l'analyse.</i></b></p>
<b>12.</b>	<b>Prix de l'offre et rabais</b>
<b>12.1</b>	Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée d'exécution du marché par le soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.
<b>Référence aux IS</b>	D. <u>Préparation des offres (suite)</u>
<b>12.2</b>	<b><u>Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes</u></b>
<b>13.</b>	<u>Variantes</u> Les variantes ne seront pas prises en compte. Un soumissionnaire qui présente plusieurs offres ou qui participe à plusieurs offres sera disqualifié.
<b>14.</b>	<u>Monnaies de soumission</u> Tous les soumissionnaires doivent exprimer leurs offres en Francs Burundais <b>Taxes sur la Valeur Ajoutée Comprises (TVAC).</b>
<b>15.</b>	<u>Validité des offres</u> <b><u>La période de validité de l'offre sera de 90 jours calendaires</u></b>
<b>16.</b>	<u>Garantie de soumission</u>
<b>16.1</b>	Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie de soumission du montant de 500.000 FBU indiqué dans les DAO en Francs BU et qui fera partie intégrante de son offre. Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront libérées ou leur seront retournées le plus rapidement possible, et au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité prescrit par l'Acheteur, en application de la clause 17 des IS.
<b>18.</b>	<b>Forme et signature de l'offre</b>
<b>18.1</b>	Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre mentionnant clairement sur les exemplaires « <b>ORIGINAL</b> » et « <b>COPIE</b> » selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi.  L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile, ils seront signés par le soumissionnaire ou par une personne ou des personnes dûment autorisée (s) à engager celui-ci.

...



	L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le ou les signataires de l'offre.
<b>Référence aux IS</b>	<b>E. <u>Dépôt des offres</u></b>
<b>19.</b>	<p><b>Cachetage et marquage des offres</b></p> <p>Le nom et le numéro d'identification de la présente procédure d'appel d'offres sont les suivants : D.A.O n° DNCMP/108/F/2022-2023 offre pour « LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS POUR LE BUREAU DE LIAISON DU SENAT SIS A BUJUMBURA»</p>
	<p>Aux fins de <b>remise des offres</b>, uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : <b>Senat du Burundi, Avenue du Peuple Murundi</b></p> <p><b>B.P : 114 Gitega, Téléphone : (+257) 22 40 50 23</b></p>
<b>20.</b>	<p><b>Date et heure limite de dépôt des offres</b></p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 27/09/2022, Heure : 10 heures, heure locale</p>
	<b>F. Ouverture et évaluation des offres</b>
<b>21</b>	<p><b>Ouverture des offres</b></p> <p>La commission d'ouverture ouvrira les offres techniques et financières, en présence des soumissionnaires qui choisiront d'assister à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP »</p> <p>Les noms des soumissionnaires et tout autre détail que l'acheteur peut, à son choix, juger nécessaire de faire connaître, seront annoncés lors de l'ouverture des offres. L'acheteur préparera un procès-verbal de l'ouverture des offres.</p> <p>Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes:</p> <p><b>Senat du Burundi, Avenue du Peuple Murundi</b></p> <p><b>B.P : 114 Gitega</b></p> <p><b>Téléphone : (+257) 22 40 50 23</b></p> <p><b>GITEGA</b></p>
<b>23.</b>	<b>Évaluation des Offres</b>

...

6








<b>23.1</b>	<p>La sous-commission technique d'analyse des offres s'assurera:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1° De la présence et de la conformité par rapport aux exigences du DAO ;</li><li>2° Du meilleur rapport qualité/prix ;</li><li>3° De la garantie technique et commerciale sur une période d'au moins 2 ans;</li><li>4° De l'existence de matériel pouvant assurer l'entretien et la réparation du bienoffert.</li></ol> <p>A cette fin, la sous-commission examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans les clauses et conditions du marché ont été acceptées par le soumissionnaire sans divergence ni réserve substantielle.</p> <p>La sous-commission d'analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément au DAO.</p> <p>Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme aux prescriptions du DAO, elle écartera l'offre en question.</p>
<b>23.2</b>	<p>Une méthode de détermination de la combinaison d'offres la moins disante sera utilisée.</p>

o

...







## Section II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

	EQUIPEMENTS	QUANTITE	PHOTOS
1	Table de conférence, Plateau épais et robuste en Matière de panneaux mélaminés. Dimensions:L480×P180×H76cm ORAPA	1	
2	Fauteuil Manager haut dossier, Réglable en hauteur tournante et basculante, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en métal recouvert de PU, piétement métallique avec roulettes, Dimensions : assise 54x50cm, dossier 51x74cm hauteur 126/137 cm	30	
3	SALON 7 PLACES (3+2+1+1), ADONIS	1	
4	TABLE BASSE, PHOENIX	1	
5	BUREAU EXECUTIF L240 X P200 X 76 CM + RETOUR AVEC CAISSON, TROY	2	

...

4







6	<p>ARMOIRE EXECUTIVE L110 X P40 X H200 CM, EDEN</p>	2	
7	<p>Bureau en L. Faite de la mélamine laminé ou MDF Panneaux de particules ou MDF avec placage et de la peinture, ont le caractère d'anti-eau, anti-sale, anti-rayures. Tous les bords scellés avec du PVC de haute qualité. retour avec 2 tiroirs, 2 niches et 2 niveaux de rangement. Dimensions: Bureau:250cmx100cmx76cm, Retour:205x60cmx64cm coloris: teak et gris</p>	1	
8	<p>Armoire exécutive de bureau. Faites de la mélamine laminé ou MDF Panneaux de particules ou MDF avec placage et de la peinture, ont le caractère d'anti-eau, anti-sale, anti-rayures Tous les bords scellés avec du PVC de haute qualité, dispose de 4 portières et 3 tiroirs en bas, 2 niveaux de rangement et 3 niches. DIMENSION : L210 X P45 X H200 CM</p>	1	
9	<p>PORTE MANTEAU, ROSEAU</p>	1	

...

— 4







10	Bureau exécutif en L, avec passages de câbles, caisson mobile à 3 tiroirs, avec serrure générale, retour pour les équipements informatiques avec rangements fermés avec une porte, un tiroir, un support-clavier coulissant et une niche pour l'unité centrale. Surface de travail de 80 mm d'épaisseur, avec sous-main en semi-cuir et un tiroir-plumier. Dimensions : L200 X P100 X H76 CM + RETOUR L120 X P40 X H66 CM, TOLOKWENG	6	
11	Armoire exécutive haute à 2 portes semi-vitrées, en bois mélaminé, RYAN	6	
12	PORTE MANTEAU, TANA	6	
13	SALON 7 PLACES (3+2+1+1), MALI	1	

...

— 4



14	Fauteuil de bureau ergonomique, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en bois, piétement métallique avec roulettes et recouvert de bois, réglable en hauteur, tournante et basculante. Largeur assise 52 cm Profondeur assise 50 cm Hauteur sol assise 47-53 cm, hauteur de la chaise 110-116 cm	1	
15	Fauteuil Manager haut dossier avec tête intégrée, Réglable en hauteur tournante et basculante, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en métal garni de bois, piétement métallique avec roulettes. Largeur assise 55 cm, Profondeur assise 50 cm, Hauteur sol-assise 48-60 cm, Hauteur de la chaise 128cm	8	
16	Fauteuil visiteur moyen dossier, revêtement siège et dossier en cuir, accoudoir en métal recouvert de PU, piétement métallique	12	
17	PORTIQUE DETECTION METAL EASTIMAGE, EI-MD3000A	1	
18	Tapis moquette présidentielle double épaisseur	106 mètre linéaire	Echantillon à la soumission

### Section III. FORMULAIRES DE SOUMISSION

Le soumissionnaire devra compléter et présenter avec sa soumission, le modèle de soumission et ses annexes en conformité avec les dispositions contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, en utilisant le modèle présenté dans le DAO.

...





## **TROISIEME PARTIE : LE MARCHÉ**

### **A. DISPOSITIONS GENERALES**

#### **1. Pièces constitutives du marché**

Classées par ordre de priorité, les pièces constitutives du marché sont :

- Le contrat à intervenir entre l'Autorité Contractante et l'attributaire (lettre de marché) ;
- La soumission et ses annexes ;
- Le Dossier d'Appel d'offres ;
- Le Code des Marchés Publics du Burundi édition 2018 et ses textes d'application.

#### **3. Objet du marché**

Le Présent Marché porte sur **la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura** et dont les caractéristiques et les spécifications sont dans le cahier des prescriptions techniques.

#### **4. Eléments du prix**

Le marché sera conclu pour les équipements destinés au Bureau de liaison du Sénat, d'où les éléments du prix comprendront la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le montant du marché est ferme, non révisable, non actualisable

Le paiement se fera en Francs burundais « BIF ».

#### **5. Impôts, droit et taxes**

Les équipements doivent comprendre la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

#### **6. Délai d'exécution**

Les fournitures seront livrées immédiatement à partir de la remise de la lettre de marché (de la notification du marché le cas échéant). **Elles doivent être de stock et le Sénat se réserve le droit de procéder à la vérification en stock desdites fournitures.**

#### **7. Lieu de livraison**

Le lieu de livraison est au siège du Sénat du Burundi à Bujumbura à son Bureau de liaison.

#### **8. Réception**

La réception sera effectuée, en présence du représentant du fournisseur, par une sous-commission désignée par la Personne Responsable des Marchés Publics et en présence d'un représentant de la DNCMP.

En cas de non-conformité, le Sénat se réserve le droit de refuser le matériel livré.

Le procès-verbal tenant lieu de la conformité ou non-conformité des matériels sera établi et signé par les membres de la sous-commission de réception régulièrement constituée et par le fournisseur ou son représentant ainsi que le Représentant de la DNCMP.

#### **9. Pénalités de retard**

Les pénalités de retard sont calculées suivant la formule décrite ci-après.

...



**P** =  $M \times n/500$  dans laquelle :

**P** = Pénalités

**M** = Montant de l'ensemble du marché ou de la tranche considérée.

**n** = Nombre de jours de retard

Le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant du marché.

#### **10. Modalités de paiement**

Le paiement du marché se fera après la réception conforme, au plus tard à dater de la présentation de la facture accompagnée du procès-verbal de la réception attestant la conformité de la commande.

Aucune avance ni paiement partiel ne pourront être accordés à l'attributaire avant la livraison totale des matériels.

#### **11. Règlement des litiges.**

A défaut du règlement à l'amiable entre les parties et après l'échec de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, les litiges seront portés devant la Cour Administrative de Bujumbura, seule compétente en la matière.

4



## **B. LETTRE DE MARCHÉ**

### **Lettre de Marché**

Aux termes de la soumission intervenue à travers le DAO N°DNCMP/F/...../2022-2023 entre LE SENAT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI (ci-après dénommé « l'Autorité contractante » ou ACHETEUR) représenté par LE SECRETAIRE GENERAL DU SENAT, Rénovat NIYONZIMA d'une part, et

[nom et adresse complète du fournisseur] (ci-après dénommé le « Fournisseur » ou Attributaire du marché), représenté par.....d'autre part :

Ont convenu ce qui suit :

### **CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

#### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent Marché a pour objet la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura.

#### **Article 2 : Documents contractuels**

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont le soumissionnaire assure avoir pris connaissance et définissant les conditions du Marché sont :

- Le Marché (ou le contrat) ;
- La Soumission ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre (DAO)

En cas de discordance entre les pièces contractuelles et constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

### **CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **Article 3 : Prix du Marché**

Le Montant du Marché s'élève à la somme de *[Insérer la somme]* (.....BIF) Taxes sur la Valeur Ajoutée Comprise (TVAC).

#### **Article 4 : Nature du Marché**

Le marché à intervenir sera un marché à bordereau des prix.

...



### **Article 5 : Régime fiscal et douanier**

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution du Marché, applicables en République du Burundi.

### **Article 6 : Révision de prix**

Les prix ne sont révisables que dans les conditions définies par le Code révisé des Marchés Publics

### **Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement se fera en monnaie locale sur le budget du Sénat de la République du Burundi exercice 2022-2023, après la réception du marché par virement bancaire au compte du fournisseur, dans trente jours suivant la présentation de la facture accompagnée d'un procès-verbal de réception signé par la Commission de réception et un représentant du fournisseur et de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

## **CHAPITRE III : EXECUTION ET RECEPTION DU MARCHE**

### **Article 8 : Délai de livraison**

Les fournitures seront livrées immédiatement à partir de la remise de la lettre de marché (de la notification du marché le cas échéant). Après la notification de l'avis d'arrivée des fournitures, les membres de la commission de réception, le représentant du fournisseur et de la DNCMP, procéderont à la réception des fournitures.

### **Article 9 : Retards et pénalités**

En cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché.

## **CHAPITRE IV : RESILIATION-DIFFERENDS ET LITIGES**

### **Article 10 : Résiliation du Marché**

Le Marché est résilié de plein droit dans les cas suivants :

- Impossibilité manifeste et durable du Fournisseur compromettant la bonne exécution du Marché ;
- Règlement judiciaire, sauf si l'Autorité Contractante accepte, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché ;
- Liquidation des biens, si le Fournisseur n'est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités.

...



En cas d'événement ne provenant pas de son fait et rendant impossible l'exécution du Marché, ce dernier peut être résilié par l'Autorité Contractante sans qu'il puisse prétendre à une indemnité.

**Article 11 : Différends et litiges**

Si un différend survient entre l'Acheteur et le Fournisseur du marché, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le Fournisseur remet à la Personne Responsable des Marchés, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations.

Si le Fournisseur n'accepte pas la décision de l'Autorité Contractante et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différend est soumis aux juridictions compétentes de Bujumbura qui trancheront suivant les règles en vigueur au Burundi.

**Article 12 : Entrée en vigueur du Marché**

L'entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à l'approbation par les autorités compétentes.

**Article 13 : Approbation du Marché**

Le présent Marché relatif à la fourniture et installation des équipements au bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura, est approuvé après signature du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

**Lu et accepté sans réserve, le..../..../2022**

**L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ**

**Nom et prénom**

**Conclu le...../...../2022 par,**

**L'AUTORITE CONTRACTANTE**

**Rénovat NIYONZIMA**

**POUR VISA**

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

**Dr. NDIHOKUBWAYO Domitien**

4

...



## ANNEXE I : FORMULE DE CAUTION DE SOUMISSION

Attendu que..... (Soumissionnaire).....

A soumis son offre en date du .....pour **la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura**, offre qui nous a été présenté et dont la formule de soumission dûment signé engage expressément le soumissionnaire.

Fait connaître à tous que nous .....(Banque) ayant son siège à.....sommes tenus à l'égard du Sénat pour la somme de..... que la Banque s'engage à régler intégralement audit acheteur s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Signé et authentifié par ladite Banque le.....<sup>ème</sup> jour du mois de.....

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée par le soumissionnaire sur la formule de soumission, ou
- Si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité :
  - a) Manque à signer ou refuse de signer la lettre de marché alors qu'il est requis de le faire ;
  - b) Manque à fournir ou refuse de fournir la garantie de bonne exécution, comme prévu dans le Cahier des Clauses Administratives et Particulières.

Nous nous engageons à payer au Sénat du Burundi le montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Acheteur soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l'Acheteur notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres ; toute demande du Sénat du Burundi tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ces trente jours au plus tard.

**(Signature de la Banque).**



...



**ANNEXE II: MODELE DE BORDEREAU DES PRIX.**

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'Appel d'Offres No. : \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Bordereau des prix

N°	Article	Spécifications techniques	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
	<b>TOTAL HTVA</b>				
	<b>TVA (18%)</b>				
	<b>TOTAL+TVA</b>				

Signature du soumissionnaire \_\_\_\_\_.



...



### **ANNEXE III: ACTE D'ENGAGEMENT**

Messieurs,

Ayant examiné les conditions de marché et les spécifications techniques définies dans le DAO n° ..... dont nous accusons ici officiellement réception, nous soussignés.....offre pour **la fourniture et l'installation des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura** pour un montant indiqué dans notre offre financière.

Ce montant s'entend toutes taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à fournir le matériel, objet du présent appel d'offres, immédiatement à dater de la signature de la lettre de commande par toutes les parties ou après notification par l'Autorité Contractante.

En outre, nous nous engageons à maintenir notre offre pendant un délai de 60 jours calendriers qui commencent à courir à la date d'ouverture des offres.

**Fait à Bujumbura, le ...../...../2022**

**LE SOUMISSIONNAIRE**

.....

4

...



## ANNEXE IV MODELE D'ACTE DE SOUMISSION

Messieurs,

Ayant examiné les conditions du marché et les spécifications techniques définies dans le dossier d'appel d'offre n°.....dont nous accusons ici officiellement réception, nous soussignés....., offrons de fournir et installer **des équipements du Bureau de liaison du Sénat du Burundi sis à Bujumbura**, conformément aux conditions et spécifications du marché pour la somme de .....

Ce prix s'entend fournitures rendues au siège du Sénat à Bujumbura et déchargées.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée de livrer les fournitures, immédiatement à compter de la date de notification de la lettre de commande.

Nous nous engageons sur cette offre pour une période de 60 jours à partir du jour de la date fixée pour l'ouverture des plis. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente soumission, complétée par votre acceptation écrite dans votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

**Fait à .....**

**Le .....**

**Le soumissionnaire**





**ANNEXE V: MODELE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES ET EN LETTRES.**

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'Appel d'Offres No. : \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres

N°	Article	Quantité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres

Signature du soumissionnaire \_\_\_\_\_

6

...